



LE COMPTE PERSONNEL DE PRÉVENTION DE LA PÉNIBILITÉ

POUR COMPENSER LA PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL

Pour vérifier vos points acquis en 2015, il faut ouvrir votre compte.

Déjà 500.000 personnes d'inscrits !

Pour ouvrir votre compte, veuillez-vous connecter à l'adresse suivante :

<https://salarie.preventionpenibilite.fr/>

1- Je crée mon espace personnel.

2- Remplir les champs (N° de sécurité sociale, date de naissance, entrer les lettres de sécurité + valider les conditions d'utilisations).

3- Entrer votre adresse mail et votre mot de passe.

4- Attendre le mail de confirmation et ouvrir le lien pour activer le compte.

5- Retour sur le site

<https://salarie.preventionpenibilite.fr/>, et entrer votre N° de sécurité sociale avec votre mot de passe.

Le Compte personnel de prévention de la pénibilité, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016. La reconnaissance de la pénibilité est une victoire de la CFTD qui se bat depuis plus de 10 ans pour réparer l'injustice de la différence d'espérance de vie.

LE C3P À QUOI ÇA SERT ?

Tout salarié exposé à la pénibilité bénéficie désormais d'un Compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) qu'il peut utiliser pour :

se former et accéder à un poste ou à un emploi moins exposé ou non exposé à la pénibilité ;

réduire son temps de travail sans diminution de salaire, pour diminuer la durée d'exposition aux risques et se ménager des périodes de repos ;

anticiper son départ à la retraite jusqu'à deux ans.

QUELLES CONDITIONS POUR OUVRIR UN C3P ?

Pour être éligible au C3P il faut être exposé à au moins 1 des 10 facteurs de pénibilité.

4 FACTEURS DE PÉNIBILITÉ RECONNUS DEPUIS DÉBUT 2015 :

le travail de nuit,

le travail en équipes successives alternantes,

le travail répétitif,

les activités exercées en milieu hyperbare.

6 FACTEURS SUPPLÉMENTAIRES À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2016 :

Les contraintes physiques marquées :

les manutentions manuelles de charges lourdes,

les postures pénibles définies comme positions forcées des articulations,

les vibrations mécaniques.

Les environnements physiques agressifs :

les agents chimiques dangereux, y compris les poussières et les fumées,

les températures extrêmes,

le bruit.

<http://aeftfdt.fr/>

L'équipe CFTD AEF



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Métallurgie Moselle
SSE AEF

Ouvrir son CPF pour créditer vos heures de votre DIF

Le Dif a disparu le 31 décembre 2014, mais les heures acquises sont transférables sur le CPF. **AU 1er JANVIER 2015, LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) EST ENTRÉ EN VIGUEUR.**

- 1- <http://www.moncompteformation.gouv.fr/> , cliquez sur : **Mon Compte Formation** (en haut).
- 2- **Je ne suis pas encore inscrit(e) : Je m'inscris.**
- 3- Valider les [Conditions Générales d'Utilisation](#) : **Continuer**
- 4- Compléter le formulaire avec les informations suivantes :
 - N° de sécurité sociale + Clé
 - Prénom
 - Nom de naissance
 - Téléphone fixe
 - Téléphone portable
 - Courriel
 - Confirmation courriel
 - Contrôle de sécurité : veuillez saisir les lettres et chiffres à l'écran.
- 5- Vous pouvez saisir votre mot de passe (5 lettres + 3 chiffres).
- 6- Confirmation de votre inscription via votre adresse mail.
- 7- Finaliser votre inscription, en cliquant sur le lien contenu dans votre mail de confirmation d'inscription (ouvrir votre logiciel ou portail de messagerie).
- 8- Vous retournez sur le portail et prendre à nouveau : **Mon Compte Formation** en haut de l'écran, **Je suis déjà inscrit(e)**: Vous devez saisir votre : [Numéro de sécurité sociale + votre mot de passe](#). Ouvrir le lien sur la ligne : **Vous pouvez modifier le solde ici tant qu'aucun dossier de formation n'a été validé.**
- 9- Entrer le solde du DIF (Attestation remise en début d'année par AEF), puis **Confirmer**.
- 10- Vérifier la notification en haut de l'écran : **La modification a bien été effectuée.**
- 11- Retour sur l'accueil et vérifier que votre nombre heures apparaissent dans un rond bleu.

Exemple :

120 Heures DIF disponibles

Rq : Si vous avez des difficultés pour ouvrir votre compte, ou effectuer la saisie de vos heures de DIF, nos élus restent à votre disposition pour vous aider dans votre démarche.

Participez à la grande enquête CFDT: <https://www.parlonstravail.fr>